



Enjeux d'éthique concernant des outils numériques pour le déconfinement

Note de synthèse

Comité national pilote d'éthique du numérique

Les outils numériques peuvent être particulièrement utiles dans les différentes phases de déconfinement et au-delà. Leur intérêt doit être considéré par rapport au cadre global de la stratégie incluant les gestes barrières, les tests, le diagnostic, l'isolement, l'accompagnement, le traitement et l'hospitalisation.

Dans ce contexte, le [Comité national pilote d'éthique du numérique \(CNPEN\)](#) a été **saisi** par le ministre des Solidarités et de la Santé et le secrétaire d'État chargé du Numérique au sujet de *la conception, la mise en œuvre et les usages d'outils numériques* dans les différentes phases du déconfinement. **Cette note synthétise l'avis rendu suite à cette saisine.** Il souligne notamment que si ces outils peuvent accompagner la stratégie du gouvernement consistant à « **protéger, tester, isoler** », ils peuvent en outre aider à **anticiper** les évolutions et les conséquences de cette pandémie et à mieux prévenir de futures crises sanitaires.

Le comité livre donc un panorama d'outils numériques qu'il serait possible d'utiliser dans ce contexte, suivi d'une analyse des enjeux éthiques spécifiques aux applications de traçage numérique d'une part, et aux systèmes d'informations SI-DEP et Contact Covid d'autre part. Il tire de cette réflexion des recommandations et des points d'attention qui visent à accompagner la conception, la mise en œuvre et les usages de ces outils numériques.

Les proximités physiques de personnes révèlent potentiellement leurs relations sociales privées, associatives, professionnelles, politiques, ce sont donc des **informations personnelles particulièrement sensibles**. Ce sont aussi des **informations extrêmement utiles** pour permettre d'avertir d'un risque de contagion les personnes ayant côtoyé une personne infectée et donc d'aider à prévenir la propagation d'une épidémie. À l'échelle d'un pays ou d'un continent, des mesures permettant de détecter ces proximités, appelées traçages de contacts, ne peuvent être mises en œuvre que grâce à des outils numériques. Ceux-ci peuvent être soit des aides à des équipes sanitaires (comme SI-DEP et Contact Covid), soit des applications de traçage numérique (par exemple en utilisant des smartphones comme le propose StopCovid) soit encore leur combinaison éventuelle.

Le comité rappelle que tous les outils numériques qui aident au traçage des contacts d'une personne doivent répondre aux exigences formulées par les cadres réglementaires européen et français sur la protection des données personnelles. Il convient en ce sens de privilégier des moyens techniques favorisant la protection des données, de veiller au caractère proportionné de leur collecte et de définir les délais légaux de leur utilisation. Pour cela, il est nécessaire que les **autorités publiques** soient en mesure de **contrôler l'activation, l'adaptation des paramètres ou la désactivation** de ces outils en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

Par ailleurs, ces outils de traçage doivent constituer des mesures d'accompagnement et d'aide dans une stratégie plus globale. En ce sens, ils ne doivent pas engendrer des **discriminations** envers les personnes n'ayant pas accès à ces outils ou envers celles qui sont testées positives ou potentiellement contaminées. Leur déploiement doit se faire dans une logique démocratique, supposant une adhésion volontaire et un consentement libre et éclairé des utilisateurs, sans contrainte ni pression. Pour être garanti, un tel consentement doit pouvoir s'appuyer sur **des informations régulières, transparentes, loyales et compréhensibles par tous**. Des mesures permettant à l'utilisateur de revenir sur son consentement, d'obtenir l'effacement ou la correction des données le concernant, doivent être anticipées. Le cadre de l'utilisation de ces outils doit pouvoir faire l'objet d'un débat public averti sur les enjeux techniques et sociétaux qu'elle soulève. À ce titre, le CNPEN recommande la **création d'un comité de suivi unique**, chargé d'identifier et de traiter les problèmes éthiques, juridiques et sociétaux posés par les différents outils de traçage dans le contexte de la stratégie de déconfinement.

Malgré le contexte d'urgence dans lequel ils sont déployés, des garanties doivent pouvoir être fournies quant à la **robustesse et à la sécurité** de ces outils. Des **expérimentations** sont donc indispensables et doivent être prolongées tout au long de leur déploiement et de leur utilisation. En outre, des audits doivent être conduits par des tiers de confiance. Le comité souligne par ailleurs qu'il est important de viser **l'interopérabilité** des différentes applications de traçage déployées aux niveaux national ou international. Enfin, la combinaison de différents systèmes d'information, notamment lorsque certains traitent des données anonymisées et d'autres traitent des données qui ne le sont pas, peut complexifier la garantie de la **confidentialité** et doit donc faire l'objet d'une vigilance particulière. **Les équipes sanitaires et les différents acteurs** utilisant les informations collectées par ces dispositifs doivent être **sensibilisés** à ces enjeux.

Cette réponse s'appuie sur le travail de veille relative aux questions éthiques soulevées par les usages du numérique dans la situation de crise créée par l'épidémie, entrepris par le CNPEN depuis le 19 mars. Elle s'inscrit donc dans la continuité d'un premier bulletin publié le 7 avril, portant en particulier sur le suivi des personnes par les outils numériques [1], et du communiqué sur le suivi épidémiologique en sortie de confinement publié le 29 avril [2].

[1] [Réflexions et points d'alerte sur les enjeux d'éthique du numérique en situation de crise sanitaire aiguë](#)

[2] [Enjeux d'éthique du numérique du suivi épidémiologique en sortie de confinement.](#)